

Le Coupon à droite du titre
devra être échangé pour
Deux Timbres Verts
Aux bureaux de la
TRADERS ADVERTISING CO.

La Patrie

CE COUPON EST EN
DEUX TIMBRES VERTS
quand il sera présenté
aux bureaux de TRADERS
ADVERTISING CO. avant
30 jours de cette date.
6 mai 1904.

26e ANNEE—No 62—DIX PAGES

MONTREAL, VENDREDI, 6 MAI 1904

LE NUMERO : UN CENTIN

Première Communion

Une touchante cérémonie à l'église Notre-Dame
ALLOCATION DE M. L'ABBE LECOQ

Ce matin avait lieu la première communion à Notre-Dame. Prés de quatre cents enfants ont été admis à y prendre part, et la cérémonie a été des plus touchantes. Les enfants, pieusement recueillis, ont reçu la communion de la main du R. V. M. Paul Pray, qui officiait à la messe. Le parfum des fleurs et de l'encens, l'éclat du luminaire et l'écho des chants pieux ont rempli d'émotion la foule des fidèles qui assistaient à cette cérémonie que chacun aime toujours à revoir.

A l'église, M. l'abbé Lecoq, supérieur de St-Sulpice, adressa de touchantes exhortations aux enfants qui, dans un moment allait accomplir un acte si solennel. Il leur rappela la puissance et la bonté du Dieu fait Homme, et dit combien on doit aimer le Dieu qui daigne descendre dans leur sein.

La cérémonie s'est terminée par la récitation d'actes de reconnaissance, et par le chant de cantiques d'actions de grâce.

Harmant

Que ceux qui aiment à rire viennent entendre cet inimitable artiste au Parc Sohmer, dimanche prochain. 62-2

MORT D'UN ANCIEN JOURNALISTE

M. Charles Clément Edmond Bouthillier, secrétaire-trésorier de la Compagnie de Terrains du Parc Amherst, est décédé hier après quelques jours seulement de maladie, à l'âge de 68 ans. Il était bien connu dans le monde des affaires où ses relations étaient fort nombreuses.

M. Bouthillier fut de plus un des pionniers du journalisme à Montréal. Pendant de longues années, il fit partie de la rédaction du "Pays", puis fonda "La Presse", puis cette dernière feuille ne vécut pas très longtemps.

M. Bouthillier naquit à Longueuil où il fit des études brillantes. Il vint en suite à Montréal et se lança dans le commerce. Les distractions du comptoir ne faisaient pas l'idéal du suprême bonheur à ce jeune homme de talent et un beau jour il abandonna les affaires et entra au "Pays". Plusieurs années après, en société avec M. Lanctôt et Thompson, il fonda "La Presse", puis après le décès de ce quotidien, parti pour les Etats-Unis où il occupa différentes positions dans les journaux et les agences d'annonces.

M. C. C. E. BOUTHILLIER

Il revint au Canada il y a une quinzaine d'années. Il occupa une position de comptable chez M. M. Day et DeBlois puis entra dans la direction de la Compagnie de Terrains du Parc Amherst dont il était secrétaire-trésorier depuis environ 12 ans.

M. Bouthillier était veuf depuis un certain temps, laissant un fils, M. Edmond, employé chez M. J. Fortier, libraire. Ses funérailles auront lieu demain à Longueuil.

A cheval sur un chasse-pierres

Comment un citoyen de Farnham vient à Montréal sans bourse délier.

C'est un curieux type qu'Ernest Lapierre, commerçant de bois et de charbon de la ville de Farnham. Hier, il s'est dit qu'il avait assez payé à la Compagnie du Pacifique Canadien, pour voyager entre sa ville et Montréal, et qu'il pouvait bien, sans engager sa conscience, se payer gratis une promenade à la métropole.

Hier matin, comme le train s'ébranlait à Farnham, il sauta sur le chasse-pierres de la locomotive pour s'asseoir commodément que possible. Le voyage pour lui fut heureux, mais en arrivant à Montréal, un détective de la compagnie l'asista au collet, et le traîna devant le magistrat Lafontaine, sous l'accusation d'avoir volé son passage.

Vous avez dû trouver que ça allait un peu vite, lui demanda le magistrat, après l'avoir mis en accusation.

Oh ! oui, un peu au commencement, répondit Lapierre, mais vous savez, on m'accroche à tout. Dans tous les cas j'ai tenu bon. Je crois que le pourrai refaire le trajet sans accident.

De faux vernis

Deux individus arrêtés à Québec pour escroquerie
LE PETROLE A 34 LE GALLON

Québec, 6.—Deux individus, un nègre et un blanc, nommés respectivement Wm. Johnson et Victor Gagné accusés d'escroquerie ont été arrêtés à Québec, hier et mis sous verrou.

Victor Gagné est de Ste-Geneviève de Batiscan et le fils de Cham. Wm. Johnson prétend être originaire de Brooklyn, N. Y.

Wm. Johnson et Victor Gagné étaient à St-Basile, comté de Portneuf mercredi.

Johnson prétendait avoir un excellent vernis à vendre. C'était un vernis de qualité supérieure, et qu'il était en état de vendre pour \$1.00 le gallon, parce qu'il provenait directement d'un manufacturier très important dont il était l'agent.

Gagné lui servait d'interprète et le présentait.

Le curé de St-Basile, plusieurs résidents de la localité et en particulier M. Marcotte, marchand important de St-Basile, s'empêchèrent d'en acheter une quantité assez considérable qu'ils payèrent rubis sur l'ongle. M. Marcotte fit pour sa part l'acquisition de cinq gallons de ce fameux vernis qu'il payait en belles espèces sonnantes, la somme de \$20.00.

Le vernis fut immédiatement livré aux acquéreurs dans des bidons bien cachetés, et il va sans dire que les acquéreurs croient avoir affaire à des gens de bonne foi n'ayant pas l'idée d'ouvrir ces bidons avant le départ de Johnson et de son compagnon Gagné.

Grande fut leur surprise et leur indignation, lorsqu'ils ouvrirent ces bidons, de n'y trouver que du pétrole très commun.

Alois ils en vinrent de suite à la conclusion qu'ils venaient d'être dupés.

M. Marcotte prit de suite le parti de se rendre à Québec le soir même, muni d'un mandat d'arrêt en vertu duquel il fut arrêté hier matin accompagné de notre humble limier Sylvain. Ils découvrirent que ces deux individus étaient à l'ancienne Lorette pour une partie de la journée.

Johnson et Gagné étaient loin de soupçonner lorsqu'ils se sont remis en route pour Québec après avoir fait sans doute quelques autres dupes à l'ancienne Lorette que la voiture qui les suivait contenait un officier de la justice qui leur réservait une terrible surprise.

Il était à peine dans les limites de la ville que le détective Sylvain les aborda pour les constituer prisonniers.

Johnson et Gagné prétendirent que c'est du bon vernis qu'ils ont vendu partout, mais qu'ils se sont trouvés de court à St-Basile.

Ils prétendirent de plus s'être rencontrés à Montréal il y a quelques temps et avoir décidé de s'associer pour faire la vente de ce fameux vernis à travers toutes les campagnes du district de Québec.

Ce sont deux jeunes gens, âgés de 22 à 24 ans.

Il voyageaient à la campagne avec une voiture de piètre apparence et traînée par une haridelle. Ils avaient déjà parcouru un grand nombre de paroisses avant d'aborder St-Basile de Portneuf.

Ont-ils fait des dupes ailleurs? C'est sans aucun doute ce que l'on saura d'une manière ou d'une autre ces jours-ci.

POUR LES ENFANTS ET LES BEBES LE "SIROUX" DE FRED DEMERS

On ne peut être trop recommandé pour le sommeil, la dentition, contre les coliques et la diarrhée, et il est reconnu que ceux qui en font usage sont les mieux portants. ma-m-j-s

MORT D'UNE FILLETTE

Ce matin, M. Benjamin Globensky conduisait à sa dernière demeure son enfant bien-aimée, Gabrielle, décédée à l'âge de 6 ans et 9 mois.

Nombres de fleurs et de bouquets spirituels, envoyés par les parents et amis de la famille, avaient été déposés sur la tombe de la chère petite morte.

Nous nous joignons à eux pour offrir à la famille éplorée toutes nos sympathies dans sa douloureuse épreuve.

L'echevin Vallières

Les demandes en invalidation de son élection
DEUX JUGEMENTS

L'hon. juge Mathieu a rendu jugement ce matin, dans la cause en invalidation de l'élection de l'echevin Vallières par F. A. l'ép. Voici les considérations du jugement.

Considérant que par l'attribution 15a, le requérant accuse le défendeur d'avoir engagé Abondus Gagnon, qui était candidat au siège No 1 du quartier Dufferin, à se retirer :

Considérant que cette allégation ne nous paraît pas rencontrer les exigences de l'article 227 de la charte de Montréal :

Considérant qu'il n'appert à la dite requête qu'Abondus Gagnon n'était pas candidat à l'élection où le défendeur a été élu, et que même si il était établi que le défendeur aurait prêté ou donné des deniers, valeurs ou considérations quelconques au dit Abondus Gagnon, candidat pour le siège No 1, du quartier Dufferin, pour l'engager à se retirer, cela n'aurait pas pour effet de rendre l'élection du défendeur nulle :

Considérant que ce fait, fût-il prouvé, n'aurait pas pour effet de rendre le défendeur incapable de siéger au Conseil, parce que, sous les articles 249 et 250 de la dite charte, la manoeuvre électorale qui aurait pour effet de rendre le candidat qui en serait devenu membre du Conseil, doit avoir été pratiquée à l'élection où il était candidat.

La Cour maintient l'inscription en droit qui a été faite à l'attribution 15a de la requête aux dépens, comme mal fondée et a droit.

La cause n'ira au mérite que sur les autres allégués de la requête.

Le savant juge a également décidé de la cause en contestation de E. Langueva l'echevin S. D. Vallières. La requête en contestation est renvoyée parce que l'on ne peut annuler l'élection d'un candidat pour un acte de corruption électorale commis dans une élection autre que celle où ce candidat a été élu.

Ces deux jugements ont été rendus sur des inscriptions en droit produites dans les causes par Mmes Beaudin, Cardinal, Lorange et St-Germain, avocats de l'echevin Vallières.

A L'ANSE AUX GRIFFONS

Deux pêcheurs échappent au péril ce matin

(Spécial à "La Patrie")

L'anse aux Griffons, 6.—Vers les sept heures ce matin, sur une île écartée d'un douzaine de lieues de longueur, deux jeunes garçons, du nom de Donald Chouinard et Arthur English, ont failli perdre la vie. Ces deux jeunes marins étaient à faire la pêche au hareng, sur le Saint-Laurent, en face de notre village, quand une violente bourrasque venant du nord-ouest les força à fuir. L'activité du vent et de la pluie obligèrent ces deux pêcheurs à se laisser aller au gré de la tempête. Leur embarcation fut lancée à la côte après avoir volé de vague en vague sur une distance de deux à trois milles nos vaillants petits lous de mer en ont été quittes pour la peur.

A L'HOTEL DE VILLE

Le comité des finances aura cet après-midi, sa séance hebdomadaire s'il y a lieu.

M. O. Dufresne, contrôleur de la cité, soumettra un rapport des fonds que le comité des finances aura à partager entre les différents départements.

Cette somme est de \$450,000, dont \$140,000 provenant des crédits de 1903 qui n'ont pas été dépensés et \$310,000, résultant des arriérés de taxes perçus depuis janvier.

La plus grande partie de ces fonds sera employée à l'amélioration des rues par des travaux permanents.

Le comité d'hygiène n'aura pas de séance cet après-midi, le président et plusieurs membres étant encore à Québec.

Les membres de la commission de police font cet après-midi, la visite des postes.

M. U. H. Dandurand, agissant pour l'Eastern Automobile Co. a été à la disposition de la commission, dix automobiles.

Le départ, en face de l'Hôtel de Ville, a eu lieu à une heure.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

M. E. Primeau, avocat, nommé assistant secrétaire

M. Eugène Primeau, avocat de cette ville, membre de la société légale Coderre et Primeau, est nommé assistant secrétaire de la commission des chemins de fer. On sait que M. A. D. Cartwright est le secrétaire. Le salaire de l'assistant secrétaire est de \$1,500 par année.

De New-York

Deux numéros des plus renommés dans le "Vaudville", ont été spécialement engagés de New-York, pour dimanche prochain, au Parc Sohmer. 2

Pauvre Vieux

Traduit à 96 ans devant le tribunal correctionnel
POUR UN PRETENDU MOUVEMENT DE COLERE

Etre âgé de 96 ans et être traduit en cour de récrimination sous l'accusation de s'être porté à des voies de faits sur sa femme, voilà qu'on ne pas beaucoup banal. Et voilà pourtant ce qui s'est produit, ce matin même à Montréal.

Hier, Madame Hippolyte Blais, qui est sur le point de partir dans sa 96e année se présentait devant un magistrat et affirmait que son mari avait levé la main sur elle dans un moment de colère.

De robustes constables se sont aussitôt rendus au refuge de la rue Dorchester où se trouvait le prétendu coupable et se sont saisis de sa personne.

Le père Blais répondit aux représentants de la justice qu'il aimait bien à sa femme, qu'il n'avait pas levé la main sur elle, mais qu'il ne pouvait pas se empêcher de lui refuser son service.

Les constables satisfaits sans doute des explications du pauvre vieillard, fabriquant une sorte de livret, à l'aide de laquelle ils le transportèrent à la voiture de patrouille, puis au poste.

Hippolyte Blais ce matin, était trop faible, après avoir passé la nuit dans une des cellules du poste central, pour comparaître devant le tribunal municipal.

La plainte déposée dans une chaise dans le long corridor, qui longe les cellules, racontait sa vie aux policiers, qui désiraient l'écouter.

On décida du sort du prévenu cet après-midi.

A ST-FELIX DE VALOIS

Funérailles imposantes de M. Edras Asselin

(Correspondance spéciale)

St-Félix de Valois, 6.—Le 30 avril dernier (1904), est décédé à St-Félix de Valois, après une longue et douloureuse maladie, Edras Asselin, marchand de cette paroisse, à l'âge de 69 ans et 18 jours.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu mardi, le 3 mai courant, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite à la demeure du défunt par le R. V. M. Pelletier, à huit heures et demi, et le cortège funèbre se mit en marche pour se rendre à l'église paroissiale.

Les porteurs du corps étaient MM. Edouard Robitaille, Henri Laferté, Joseph Enos, Pierre Adam, Elie Adam et Primeau.

Les coins du poêle étaient portés par MM. Maxime Crépeau, N. P. Thibault, J. P. Lavallée, P. C. Ducharme, N. P. Louis Bellerose, Onésime Bellerose et J. Thibault.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, Edouard Asselin, Edras Asselin, Ernest Asselin et Germain Asselin, son gendre, J. H. Lavallée, N. P. Dr H. Ducharme, neveu et Eusèbe Asselin. Le service funèbre fut célébré par le R. V. M. Pelletier, assisté du R. V. M. Viator Ducharme, comme diacre et du R. V. M. Félix Fréchette comme sous-diacre.

Durant la cérémonie funèbre, deux messes basses ont été célébrées aux autels lateraux par les R. V. M. Donat Boredeau et Raoul Lavallée.

L'orgue était tenu par L. A. Ringuelet, le distingué musicien et professeur. Le chœur de chant a très bien rendu la messe des morts. L'église avait revêtu pour la circonstance ses plus riches tentures de deuil.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

NOTES DU PALAIS

L'hon. juge Davidson a renvoyé l'action de Dame Spagnole, née C. L. Li-mossi, et vir, contre James Palangio, parce que la cause d'action est née à North Bay et non à Montréal. La demanderesse réclamait \$185, balance du prix de marchandises vendues et livrées ailleurs qu'à Montréal, où l'action a été intentionnellement intentée.

Dans la cause de L. Claflore vs The Locomotive and Machine Company of Montreal, Limited, l'hon. juge Lavergne a rendu jugement déclarant la défenderesse à payer au demandeur \$300 de dommages-intérêts. Le 10 août 1903, alors que Claflore travaillait pour le compte de la défenderesse, à transporter des poutres en fer appelées "monitors", une de ces poutres glissa des mains de ceux qui la portaient et tomba sur les pieds du demandeur, les lui brisant sérieusement, comme on peut le penser. La compagnie est tenue par la cour responsable de cet accident de travail.

PERSONNEL

—Nous avons le plaisir d'apprendre que M. William de Kamelle, un de nos jeunes gens les mieux connus dans le monde des affaires, vient d'être nommé représentant local de l'International Flax Fibre Company.

CASTORIA. La Société Que Vous Avez Toujours Aimée

Cher... Patrie

Martial Leprohon

Sa caution, lassée d'attendre, le fait pour suivre
SERA-T-IL RETROUVE ?

Martial Leprohon n'a pas encore répondu à l'appel de son nom, ce matin, en cour d'équité.

Le juge Choquet a accordé un nouveau sursis à la caution, M. Benard. Ce dernier a chargé le détective Malo de s'assurer de la personne de l'ex-président de la compagnie du crédit du Canada.

L'hon. M. Pelletier s'est aussitôt mis en rapport par le téléphone avec les autorités policières de New-York, en voyant le signalement complet du fugitif.

L'INCIDENT EST CLOS

L'HON. M. PELLETIER REFUSE D'ACCEPTER LE RAPPORT DE LA MAJORITE

La discussion se fera à la Chambre

(Dépêche Spéciale)

Québec, 6.—L'incident Vallières est officiellement clos, au comité des Privileges et Elections. M. Jean Prévost a produit, ce matin, la déclaration suivante :

"J'ai fait la déclaration qui a été référée à ce comité sur la foi des déclarations solennelles de M. H. Hébert et Gratton. J'ai fait cette déclaration pour deux raisons principales. La première est que je considère qu'il était important de mettre fin aux rumeurs malveillantes et aux calomnies que l'on a fait circuler depuis quelque temps contre la députation de notre législature, dans certains milieux et dans certains journaux. La deuxième est que je voulais fournir la preuve des accusations qui sont mentionnées dans les deux affidavits soumis à votre comité."

Attendu que dans sa déclaration assemblée, M. Vallières ne avait porté aucune accusation contre les membres de cette législature et ajoute qu'il ne croit pas devoir insister sur ma demande et d'accepter les explications et déclarations de M. Vallières.

J'espère que cet incident aura pour effet de faire cesser ces malheureuses rumeurs qui tendent, malheureusement à discréditer la Législature de notre Province et ce au grand détriment de notre autonomie et de notre nationalité."

L'hon. L. P. Pelletier a refusé d'accepter le rapport de la majorité du comité, et l'on s'attend à ce qu'il se propose de le discuter à la Chambre, en demandant notamment pourquoi, si l'on voulait faire une campagne complète, on n'a pas attaqué le "Nationaliste" pour ses articles de dimanche dernier.

CHOEUR DE NOTRE DAME

Les membres du chœur de Notre-Dame sont priés de se rendre à la répétition générale qui aura lieu ce soir à l'heure ordinaire.

La Fête Nationale

Dimanche prochain, à 3 heures précises, aura lieu une assemblée générale de tous les officiers de section de l'Association St-Jean-Baptiste au Monument National, pour recevoir les rapports de l'organisation, et arrêter les détails de la fête du 21 juin prochain.

A 10.30 heures et avant midi, Alfred W. Cape, âgé de 38 ans et résidant au No. 99, rue Church, Côte St-Paul, s'est fait disloquer une épaule par la chute d'une pièce de bois qui le frappa violemment; il souffre aussi de contusions sérieuses. Il a été transporté à l'hôpital Général.

\$2.00 pour une Nouvelle

Notre concours de collaboration continue d'attirer l'attention d'un grand nombre de nos lecteurs et — ce qui nous flatte encore davantage — de beaucoup de nos lectrices. Celles-ci concourent du reste avec avantage, car nous remarquons que, des cinq derniers prix accordés, trois ont été enlevés par des jeunes filles.

Le prix pour la journée d'hier, revient à Mademoiselle Maria Laferté, de New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Nous accordons chaque jour un prix de \$2.00 pour le meilleur fait-divers qui nous est communiqué. Tous nos lecteurs ont la même chance de gagner, et chacun peut gagner à son tour.

Qui gagnera aujourd'hui ? Qui gagnera demain ?

Incendie a Québec

Un enfant au berceau trouve la mort dans les flammes
IMPRUDENCE FATALE

(Spécial à la "Patrie")

Québec, 6.—Un enfant a été victime d'une inqualifiable imprudence de la part de ses parents, imprudence qui se révèle malheureusement trop souvent. Vers 9 heures, hier soir, le feu se déclarait au rez-de-chaussée d'une maison en bois à trois étages, située rue Pack, entre les rues Grant et Dupont.

Elle appartenait à M. F. N. Racine, marchand de bois, et était occupée par le propriétaire et un nommé Gaudin Tremblay, seller, Tremblay et sa femme allaient passer la soirée auprès d'un de leurs voisins qui est malade, et ils ont commis l'imprudence de laisser seul un enfant au berceau, âgé de huit mois, et un autre âgé de quatre plus de trois ans. Il y avait une lampe allumée au logis, et on pense qu'elle a été renversée accidentellement, et qu'elle a fait explosion.

Les flammes se sont propagées en un instant à l'étage supérieur ainsi qu'à la résidence voisine occupée par une dame Bibeau. Les voisins réussirent à sauver l'un des deux enfants, mais le bébé qui fut brûlé vif. La maison incendiée se trouve située presque dans le voisinage immédiat de la bâtisse des machines de la compagnie Québec Railway, Light and Power. On a pensé pendant quelque temps, qu'elle allait y passer. Vers 11 heures, on retrouvait les restes calcinés de l'enfant au milieu des débris. Il ont été transportés dans une famille du voisinage et le coroner doit procéder à une enquête demain matin.

Les pertes sont évaluées à \$1,000, en partie assurées. M. Racine, le propriétaire, a une assurance de \$1,500 sur sa propriété, et il y a une assurance de \$200 à la Norwich Union.

LA CONSOLIDATED LAKE SUPERIOR

Philadelphie, 6.—On annonçait officiellement, hier soir, que les plans de réorganisation de la Consolidated Lake Superior Company sont entièrement terminés.

La charte de la nouvelle compagnie qui portera le nom de Lake Superior Co., a été soumise au juge Newes, de New London, Conn., pour l'incorporation dans cet Etat.

Tous les titres d'hypothèques de la compagnie sont prêts et les banques de Philadelphie, New-York, Montréal, et Toronto, créancières de l'ancienne compagnie, ont accordé les délais demandés par les souscripteurs de la nouvelle organisation.

FEUX DE FORETS

Détroit, Mich., 6.—Un journal de Niagara, dit, "Un grand danger menace toute la péninsule à cause des feux de forêts. Si la pluie ne vient pas, les dommages seront énormes, et le produit des travaux de l'hiver sera détruit. La situation est très pénible."

A NORTH BAY

Un conducteur de char est blessé mortellement

Ottawa, 6.—Michael Gourley, conducteur de chemin de fer terminant à North Bay, a été blessé à mort, à North Bay et a succombé hier soir. Sa femme est arrivée quatre heures avant la mort de son mari. Le corps est arrivé, ce matin, à Ottawa.

Gourley était un ancien conducteur du Canada Atlantique.

Union Catholique

La conférence, de dimanche dernier, continuera dimanche prochain, 8 mai à 2.30 heures précises, le très intéressant sujet qu'il a entrepris de traiter. Les auditeurs n'auront sans doute plus la surprise du contraste entre une encyclopédie et un roman, mais ils seront charmés de suivre le commentaire pittoresque que M. Edouard Rod, vient de donner à quelques traits de l'encyclopédie.

Illustrer la pensée d'un Pape par les peintures d'un protestant, c'est peut-être faire faire de "l'union Catholique". —Lundi soir, à 7.30 heures, réunion du comité d'études sociales.

Est-ce le commencement de la fin?

Le gouvernement enlève de ses attributions à la Commission du Port

Comme "La Patrie" l'annonçait l'autre jour, le ministère de la Marine et des Pêcheries a pris sous son contrôle l'enregistrement des arrivages et des départs des navires, les livres du port de Montréal et le pilotage entre notre ville et Québec.

Depuis plusieurs années, comme on le sait, cette besogne était faite au bureau du maître du port.

Parmi les employés de la commission, il y en a qui voient d'un mauvais oeil ce changement, et quelques-uns ne se gênent pas d'exprimer leur mécontentement.

On affirme, en certains milieux, que le gouvernement fédéral a l'intention d'abolir la commission du port, et que son enterrement est fixé au premier juillet prochain.

Ce qui semble donner du poids à cette rumeur, c'est que les attributions des commissaires passent peu à peu entre les mains du département de la Marine et des Pêcheries.

M. J. O. Michaud, de St-Gabriel de Brandon, vient d'être nommé chef du nouveau bureau créé par le gouvernement fédéral pour enregistrer les arrivées et les départs des paquebots océaniques. Il est entré en fonctions, hier matin, et a pris possession de la cour des pilotes, No 229 rue des Commissaires.

M. Michaud est le beau-frère de M. Camille Piché, avocat, l'organisateur du parti libéral dans la province.

M. Peter Lyall

Ne veut pas faire partie de la commission du port
A LA PLACE DE M. HODGSON

M. Peter Lyall ne veut, pour aucune considération, accepter le poste de commissaire du port, en remplacement de M. Hodgson.

M. Lyall est le chef de la maison Lyall et Fils, qui a soumissionné pour la construction des hangars permanents.

Amusements

Lisez la colonne d'amusements la grande programme du Parc Sohmer, pour dimanche prochain. 62-2

LE CHEVAL DU CHEF

Lors du feu chez Waldron Drouin & Cie, hier matin, le cheval du chef Benoît pris de peur quand le toit de l'édifice incandescent s'est effondré, brisa le lien qui le tenait attaché à un poteau de télégraphe, se lança dans une course vertigineuse vers la rue des Commissaires et trouvant devant lui l'large ouverture des portes du mur de revêtement, s'élança sur les quais pour aller tomber dans une barge près du quai Allan, faisant une chute de douze pieds de hauteur, et mettant sa voiture en zigzag. Il est survenu que la bête ne se soit pas tué du coup. Elle a été retirée de la barge et transportée à l'écurie, où on espère la sauver. Elle a une patte un peu large courbée.

C'était un cheval que le chef possédait depuis quelques mois seulement. L'ayant acheté est hiver au prix de \$250.

Si la bête succombe à ses blessures, les membres du comité de feu ont l'int

UNION 2 TYPOL NOUVELLES OUVRIERES

Intéressant point de droit soulevé relativement à la municipalisation — Les grèves approuvées par le Conseil des métiers et du travail — La grève des 175 employés de la Consumers' Cordage Company — L'élection des officiers pour le renouvellement du bureau de l'Union typographique internationale — M. Aney dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre — La grève des plombiers.

Un point de droit des plus intéressants est en ce moment soulevé dans la province d'Ontario, relativement à la municipalisation des services publics exploités par des compagnies privées, en vertu de privilèges obtenus des municipalités.

C'est la ville de Kingston qui va faire décider ce point par le Conseil privé.

Il s'agit d'une question que nous avons déjà discutée dans cette colonne. Les compagnies dont les contrats expirent ont-elles droit de compensation pour l'achalandage — le goodwill — en abandonnant volontairement ou involontairement l'exploitation.

Nous avons déjà exprimé notre opinion à ce sujet: elles n'ont droit à aucune compensation.

Le contraire nous paraît ridicule, et si les puissants monopoles qui exploitent nos services publics n'avaient pas prouvé maintes et maintes fois qu'il existe une loi particulière pour eux, pour parer à tout, nous ne serions pas en peine de leur donner raison.

Raisonnons un peu la chose, pour la forme. La ville de Kingston veut être éclairée à la lumière électrique et au gaz. Aucune compagnie ne peut exploiter ces industries en dehors des limites de son territoire sans son consentement.

Ceci prouve donc que ce droit d'exploitation appartient tout entier à la ville. Maintenant, celle-ci se décharge de son droit en faveur d'une compagnie privée pour une période déterminée.

Pendant la durée de son privilège la compagnie fait tous les bénéfices qu'elle peut. Elle s'est engagée à donner le meilleur service possible, et elle ne fait pas plus, c'est plus qu'entendu.

Conséquemment, elle ne fait rien de particulier pour augmenter l'achalandage.

C'est la ville, au contraire, qui se charge à ses frais de faire cette besogne pour la compagnie en dépensant de l'argent pour pousser à son développement, soit en ouvrant de nouvelles voies de communications, soit en créant des parcs publics et des squares, soit en ayant des rues, soit en les entretenant convenablement, etc., enfin, en faisant tout ce qu'il est nécessaire pour attirer le public.

La compagnie pendant ce temps n'a qu'à remplir ses engagements et pas plus.

Elle ne fait rien, absolument rien pour attirer l'achalandage.

Elle se tient dans une situation inférieure pour réclamer des compensations à celle d'un marchand qui aurait loué un magasin pour une certaine période et qui au cours de son occupation aurait fait de grand sacrifice pour attirer le public à ce magasin — et cependant, le bail expire, qui oserait soutenir que ce marchand aurait droit à une compensation de la part du propriétaire de l'immeuble.

Pour penser, différemment, il faut être de la force des Législateurs de la Province d'Ontario qui répondent récemment à la ville de Toronto que si elle voulait municipaliser son système de gaz, elle n'aurait qu'à acheter les actions du monopole privé.

La grève des 175 employés de la Consumers' Cordage Company se continue sans incidents. Les grévistes sont paisibles, et la présence de quelques policiers qui se tiennent aux abords de la corderie semble inutile. Les ouvriers et ouvrières, prétendent que leurs salaires sont insuffisants pour leur permettre de vivre tout modestement que ce soit aux prix que sont les produits de consommations et les loyers.

L'augmentation de salaire de 10 p. 100, qu'ils réclament, ne serait que raisonnable, déclarent-ils.

Les employeurs affirment que le peu de protection que leur accorde le gouvernement ne leur permet pas d'élever les salaires de leurs employés. Ils déclarent en outre que la grève ne les affectera que très peu dans leur commerce, attendu qu'ils ont une autre corde à Halifax qui est en pleine activité. En outre, ils croient qu'ils pourraient facilement remplacer les grévistes. Leur travail ne demande que peu d'expérience et il y a beaucoup de travailleurs sans emploi à l'heure actuelle qui seraient fort heureux d'accepter les salaires que refusent les grévistes.

Ces mêmes ouvriers se mettaient en grève, au mois d'avril dernier, pour l'obtention d'une augmentation de salaire de 10 cents par jour. Après une journée de chômage, ils obtenaient gain de cause.

La moyenne des salaires que gagnent les hommes est de \$1.20 par jour.

C'est le 18 du mois courant que doit avoir lieu, par voie de referendum, l'élection des officiers pour le renouvellement du bureau de l'Union typographique internationale et de son comité exécutif.

C'est également ce jour-là, que les

unions locales doivent désigner les délégués qui devront les représenter au prochain congrès de cette organisation qui aura lieu vers la mi-août, à St-Louis, Missouri.

M. Joseph Aney, de l'Union locale No 134 des charpentiers menuisiers de Montréal et membre du conseil exécutif de la Fraternité des charpentiers menuisiers de l'Amérique, est parti ce matin pour visiter les unions de charpentiers menuisiers des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

L'union locale des briquetiers aura une assemblée importante ce soir, vendredi, à laquelle tous les adhérents sont priés d'être présents. Des affaires demandant une solution immédiate seront soumises aux délibérations. A sa dernière réunion ce syndicat a voté une proposition de condoléances à l'occasion de la mort de M. Joseph Brunet, ex-échevin et entrepreneur en bâtiment de Montréal, pour être adressée à la famille et pour être lue dans les journaux.

L'union locale No 1084 des électriciens se réunira, ce soir, le 6 mai, à son siège social, salle St-Jacques, 122 rue Saint-Denis. Prière à tous les membres de bien vouloir s'y rendre.

Les maîtres plombiers organisés, à leur réunion tenue hier soir à la salle de l'association, 90, rue Saint-Jacques ont déclaré au sujet de la grève que la situation était inchangée. Ils prétendent être nullement embarrassés pour se procurer les ouvriers qu'ils ont besoin. Presque tous ont manifesté leur confiance dans le résultat du conflit. Ils ont réaffirmé leur intention de maintenir le principe du travail libre.

De leur côté, les ouvriers semblent aussi déterminés que leurs employeurs à ne pas permettre aux inorganisés de travailler avec les membres de l'union.

Les quinze patrons dont les noms suivent ont adhéré à leurs demandes: St. Maurice, A. Pope, E. R. Handfield, M. Hichy et Aubert, M. P. Desormeaux, A. N. Lacasse, A. Maisonneuve, L. N. Bourdonnière, P. L. Dubord, R. Lamarque, A. Bélair, J. Sigouin, M. Dancie, J. Rogers et J. Skinner.

L'union No 455 des ouvriers barbières tiendra une assemblée dimanche, après demain, à deux heures de l'après-midi, à la salle Saint-Joseph, 137a, rue Saint-Elizabeth.

Le projet d'excursion sera ramené devant l'assemblée pour décision finale. D'autres affaires importantes s'ajoutent également la présence de tous les adhérents.

C'est avec stupeur que les ouvriers canadiens du port de Montréal, ont constaté qu'il y avait 200 dockers environ employés ce matin au déchargement des steamers Ionian et Dominion.

Il n'y avait pas plus de 20 Canadiens. Le reste sont des étrangers venant d'Angleterre et de Portland.

C'est la politique d'immigration du gouvernement libéral d'Ottawa qui commence à se faire sentir.

Il est à espérer que les ouvriers n'oublieront pas ce fait aux prochaines élections en votant comme d'habitude au contraire de leurs intérêts.

Le Conseil des métiers et du travail s'est réuni hier, soir à son nouveau siège social, salle Saint-Joseph, 137a, rue Saint-Elizabeth, sous la présidence de M. A. Verville.

M. Louis Jetté est admis à représenter l'union locale No 1127 des ouvriers des scieries mécaniques après vérification de sa lettre de créance.

Le secrétaire lui a lu une lettre de l'union locale No 373 des dockers annonçant que cette organisation couvrirait à l'avenir des délégués au Conseil.

Le Conseil discute longuement le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels dont a été saisi la Législature. Le président exprime l'opinion que ce projet de loi place les organisations ouvrières dans l'obligation de soumettre leurs affaires à l'inspection des inspecteurs de sociétés de secours mutuels. Un comité est nommé pour étudier ce projet de loi et pour s'opposer à son adoption s'il y a lieu.

Le comité du journal n'a pas de rapport satisfaisant à présenter. Ceci est dû principalement à ce que les membres de ce comité ont été trop occupés à d'autres missions pour avoir pu consacrer la semaine à l'activité désirée. Il est résolu de remettre à la prochaine réunion la prise en considération de cette question.

Le président Verville, qui est également agent d'affaires de l'union des plombiers réclame l'appui moral du Conseil pour les membres de cette union dont 75 p. 100 sont en grève.

M. Verville dit que les plombiers demandent un salaire de 35 cents l'heure, ce qui ne peut être considéré comme exorbitant. Ceux qui ignorent les difficultés de notre métier peuvent seuls nous accuser d'être trop exigeants.

Mais chacun sent son mal. Nous faisons d'ailleurs appel à tous les gens de bon sens, pour juger notre cas et nous ne redoutons nullement leur jugement.

Le Conseil approuve l'action de l'union des plombiers et des autres unions qui soutiennent également des grèves pour l'amélioration des conditions de travail, de leurs membres, y compris l'attitude des crieurs de journaux à l'égard du Sunday Sun.

Les auditeurs, MM. I. Proulx et T. Fisher, présentent un rapport sur l'état financier du Conseil.

Ce rapport constate un surplus de recettes de \$299.71 sur les dépenses pour l'exercice écoulé.

Mot de la fin.

Plus de 80 p. 100 des journalistes employés aux lamineriers Peck, rue Mill, sont des Italiens.

Encore un bon point pour la politique d'immigration du gouvernement Laurier.

LE GRANIT D'ARGENTEUIL

Continuation de l'enquête — Comment on procédait aux tirages

L'enquête préliminaire dans l'affaire de la Compagnie de Granit d'Argenteuil s'est continuée hier après-midi, en cour de police devant le juge Choquet.

La séance n'a pas manqué d'intérêt surtout pour ceux qui ont acheté des actions privilégiées dans cette compagnie que la police de la ville prétend maintenant n'être autre chose qu'une vulgaire loterie. C'est ainsi qu'on a appris comment se faisait le tirage des numéros gagnants, les recettes approximatives, quotidiennes de la compagnie, etc.

M. Téles, Bélair a continué son témoignage. Il donne les dates de l'octroi de la charte de la compagnie et de la passation des règlements qui devaient régir ses opérations, mais il ne sait pas combien d'actions privilégiées ont été réparties depuis l'adoption des règlements jusqu'à l'arrestation des plus récents. Il ne sait pas non plus qu'il a rédigé les règlements. Il n'a jamais été offert au public des actions sur le stock privilégié.

M. Wilson déclare alors que la défense admet que la compagnie de Granit d'Argenteuil répartissait aux porteurs d'actions privilégiées par voie du sort et du hasard, d'après le tableau des formules de concours conformément aux règlements stipulés dans sa charte.

C'est le 28 bureau de direction.

M. Wilson exhibe un acte non enregistré renfermant une promesse de vente de carrières appartenant à M. Jos. Brunet d'Argenteuil, à M. Louis Beaudry, président de la compagnie.

M. Laflamme continue à demander au témoin comment il explique l'usage des formules 2 nos plus lettres C, 4 nos plus lettres G, 1 nos plus lettres G, 1 G et 6 F, 3 nos plus lettres G, S, et autres.

Toutes ces formules ont une apparence de formules algébriques, qu'un mathématicien aurait peine à expliquer s'il n'est expert en calcul de loterie.

Le témoin explique au meilleur de sa connaissance les formules en questions.

M. Bélair ne sait pas combien la compagnie a fait de bénéfices depuis qu'elle est en opération. M. Laflamme, chiffres en mains, vient au secours du témoin et fait voir que les recettes nettes de la compagnie ont été d'environ \$80 par jour.

M. Napoléon Boulé marchand de tabac, 3128 rue Notre-Dame est ensuite interrogé. M. Albert Gervais, Architecte, du bureau qui composait le comité du tirage, les avaient été nommés à cette position délicate par tous les agents de la compagnie réunis en assemblée.

78 numéros étaient imprimés, chacun en choisissant 12 et 8 étaient éliminés de ces trois choix de 12 par l'une des trois personnes à tour de rôle. De sorte qu'il y avait toujours 12 numéros gagnants.

Avez-vous un moment temps déclaré aux joueurs de quelle manière se faisait le tirage? demande M. Laflamme.

Jamais répond le témoin.

M. Boulé explique ensuite que Gervais, Moreau et lui avaient le droit de choisir des numéros pour leurs clients respectifs. Ces derniers ont été souvent choisis par le sort.

La poursuite et la défense conviennent entre elles que la preuve faite dans la cause de Gervais doit servir dans les causes des personnes suivantes, accusées d'avoir encouragé cette compagnie: Elzéar Valade, Arthur Moreau, Georges Chevalier, Adolphe Léprieux, Hypolite Dion, Emery Therrien, B. Montano, Ed. Brouillette, Damase Mathieu, Jos. Coutlée, Jos. Lapointe dit Desautels, Cyr. Desmontigny, Nap. Boulé, Henri Duclos, H. Richard, Anatole Lacasse, T. B. Haire, Louis Pilon, Léon Giguère, Ernest Grégoire, Edmond Beaudry, Casimir Beaudry, P. Auclair.

Wilfrid Daoust et Clovis Saint-Onge, deux enfants âgés de treize à quatorze ans ont été libérés, vu leur jeune âge.

La cause a été ajournée au 11 du mois courant pour examen volontaire.

Au greffe des faillites

Dans la cause de The Boston Rubber Company, en liquidation, et The St. Jérôme Power & Electric Light Co., M. James McGown, comptable de Montréal, a été nommé liquidateur par l'hon. Sir Melbourne Tait, juge en chef suppléant et MM. A. G. Cross, C. R. Cassils et R. B. Hobden, ont été nommés inspecteurs de la liquidation.

Ce qu'il en coûte

Ce qu'il en coûte pour éviter une bronchite ou une fluxion de poitrine: un peu de BAUME RHUMAL à 25c la bouteille.

Funérailles militaires

Hier après-midi, ont eu lieu les funérailles militaires de feu Andrew Paton Morrison, sergent quartier maître, de la 3e artillerie canadienne Royale. Le convoi funéraire est parti de la résidence du défunt, 99 avenue Mitcheson, pour la se rendre au cimetière Mont-Royal.

Une escorte militaire sous le commandement du sergent Finlayson accompagnait le corps, porté sur un affût en charge d'un détachement de la batterie de campagne. Les porteurs étaient des sergents d'état-major fournis par les autres régiments. Les lieutenants colonels Hibbard et Cole et un grand nombre d'officiers assistaient aux funérailles, en grande tenue.

La lanterne conduite par M. Hardy, a joué les marches funèbres de Saul, de Handel, et celle de Chopin.

La famille du défunt a reçu un grand nombre de témoignages de sympathie dans le malheur qui la visitait.

Cour de police

Mme Georgianna Hanley a été arrêtée par le député grand constable Lambert, sur la plainte de Mlle Blanche St-Amour, 207 rue Craig.

Mme Hanley est accusée d'avoir obtenu de la plaignante, sous de fausses représentations \$175 et deux billets au montant de \$37.50 chacun.

La prévenue proteste de son innocence. On procède à l'enquête.

LES HANGARS PERMANENTS

La commission du port a reçu huit soumissions

Huit compagnies canadiennes et américaines ont adressé des soumissions pour la construction des hangars permanents qui s'élèveront sur les différents quais.

Ces soumissions sont entre les mains du secrétaire de la commission du port, et elles seront probablement discutées à l'assemblée de lundi prochain.

Les maisons suivantes ont envoyé le dépôt requis de \$50,000.

W. Davis et fils, Ottawa.

Willken frères, New York.

Canadian Bridge Co. de Peterboro, J. Haney, général, Toronto.

Peter Lyall et fils, généraux, Montréal.

Canada Foundry Co. Toronto.

The Tidewater Bridge Co., New York.

McIntosh et Marshall, New York.

On ne connaît pas le nom de l'honorable soumissionnaire, ni le prix de sa soumission avant la semaine prochaine, et peut-être beaucoup plus tard, sur tout si les commissaires prennent autant de temps à décider la question des hangars permanents qu'à amener le contrat pour l'élevage.

On dit que la plus haute soumission ne dépassera pas \$3,250,000, et que la plus basse ne sera pas moindre que \$3,000,000.

CONSEIL

N'acceptez aucun autre CACHET que ceux du Dr FRED J. DEMERS avec le nom gravé sur chaque cachet, car ils sont inoffensifs et d'une efficacité merveilleuse contre tous les maux de tête, migraine, névralgie, fièvre, grippe, etc.

L'ASSEMBLEE DE

SAINTE CUNEGONDE

L'assemblée convoquée pour 7.30 h. hier soir à Sainte-Cunegonde, dans le but d'approuver une résolution demandant l'ouverture de la rue Dominion n'a pas eu le succès auquel s'attendait le Dr Poupart qui l'avait demandé la veille au conseil. A peine quelques dizaines de personnes se sont-elles rendues à l'heure de la soirée.

Le tardif à l'heure de la soirée, qui n'est pas nécessaire de faire grand, nous n'en avons pas les moyens. Mais faisons quelque chose de plus digne, nous le pouvons et nous aurons bien mérité de nos enfants et du pays. Cependant, ajoutons à nos amis de la réunion, avant de décider la mise à exécution de ce projet, il convient d'avoir l'approbation de M. le curé. On a soumissionné le projet au Rev. M. Oudet.

L'histoire, de notre pays nous apprend que le clergé a été au Canada, dans le passé, à la tête de tous les nobles mouvements patriotiques et que c'est à lui que nous devons d'avoir conservé notre caractère national. Il nous fait plaisir que notre digne curé nous donne, en approuvant le projet qui lui a été soumis, la preuve la plus frappante que le prêtre canadien est resté le patriote par excellence. Avec son concours, nous sommes certains d'avoir une belle fête. Nous ne sommes pas aussi grandiosement que dans les centres bien organisés, mais nous n'en serons peut-être que plus pratiques.

Il n'y aura pas de bouffonnerie.

SERVICE DES DOUANES

M. A. E. Giroux, l'inspecteur en chef des douanes dans le port, et M. Nicholson, son assistant, ont commencé l'inspection des marchandises importées, qui sont débarquées des navires "Ionian", "Dominion" et "Lake Champlain".

Voici les noms des autres officiers de douane qui ont pris charge des différents hangars: M. M. Harvey, ligne Al. de Liverpool; T. Furton, ligne Al. de Glasgow; M. Scamman, ligne Al. de Londres; A. Demers, ligne Dominion; J. Birks, Pacificque, ligne de Liverpool; T. Major, Pacificque, ligne de Londres; E. Coote, ligne Donaldson; J. Farney, ligne Manchester; M. Garvan, ligne Thompson; A. M. Richer, ligne Hamburg-American; A. Noël, ligne Française; A. Brien, ligne Rotterdam; E. Beauvais, ligne Leyland; A. Domontier, du Pacifique et du Grand-Trom.

VILLE ST LOUIS

Le service des vidanges à Saint-Louis du Mile-End, est fait en ce moment par la ville elle-même. M. E. Delorme, qui était l'année dernière adjudicataire de ce service, au prix de \$600, demandait cette année \$700. Le 29 avril dernier M. Jos. Juhaville obtint le contrat au prix de \$825, mais il refuse, ne voulant pas maintenir son contrat.

Comme la situation est pleine de désagréments, les autorités municipales ne veulent pas laisser les rues de Saint-Louis pleines d'ordures, ont décidé immédiatement de faire faire l'enlèvement des vidanges par la ville, et ont mis deux ou trois voitures sur les rues. Grâce à cette action des autorités, Saint-Louis n'aura donc pas à souffrir de l'entassement sur la voie publique de barils et de boîtes peu odorantes.

PIEDS ET CHEVILLES ENFLES

Ne pouvait dormir la nuit

Le mal de dos et le mal de reins en étaient la cause

LES PILULES DE DOAN

POUR LES REINS

La guérison après que les autres remèdes eurent échoué

Ces merveilleuses pilules pour les reins guérissent les cas les plus obstinés de mal de reins si on en fait un essai impartial et si on les emploie suivant les directions.

Les pilules de Doan pour les reins ont été vendues à 50c la boîte ou 3 pour \$1.25, chez tous les marchands au The Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont.

MAISON

D. GAGNON

& CIE.

Vente à Bon Marché du Mois de Mai

BARGAINS DANS TOUTS LES DEPARTEMENTS

En y viendra de toutes parts profiter des avantages sans nombre sur tous nos comptoirs.

Les acheteurs du dehors de la ville sont tout spécialement invités.

Sous-Vêtements en

Colon pour Hommes

5 Doz. seulement de bons corps en coton gris, régulier, 25c chaque en vente à 15c.

8 Doz. de bons corps et caleçons unis ou barres, valeur, 35c et 40c chaque, prix de vente, 25c.

Corps et Caleçons Balbriggan fine laine et devant très important la soie. Valeur spéciale de 75c chaque offert à 50c.

Corps et Caleçons, silk finish couleur fantaisie, valeur 90c, en vente à 63c.

Corps et Caleçons mérino gris de printemps, valeur 75c, en vente à 50c.

Corps et Caleçons en cachemire tout laine, valeur \$1.00 en vente à 75c.

Corps et Caleçons en laine naturelle pesant pour la saison. Valeur \$1.35, en vente à \$1.00.

Chemises Regatta

de Couleur

de 75c, grand choix de dessins offerts à 50c.

Departement de Tapis et Préfarts

Préfarts à l'huile à 19c, 20c, 22c, 25c.

Préfarts Anglaise extra bon à 30c, 35c, 40c, 45c.

Tapis de toutes sortes pour prix populaires de 10c la verge à \$1.00.

Carré et tapis, Rugs de toute grandeur, sans couture pour convenir à l'importe quel appartement.

D. GAGNON

& CIE

165 Rue St-Laurent,

Coin Dorchester. 62-1

DODGE

Poulie brevetée à friction et divise, et Manchon d'embrayage. Simples - Positives - Durables.

Toutes les parties sont interchangeables. Chaque embrayage est une embrayage divise. En usage dans tous les principaux moulins et fabriques du Dominion.

Faites dans toutes les dimensions. Consignation Rapide.

SEULS FABRICANTS

Dodge Manufacturing Co.,

419 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. 62-1

LA ST-JEAN-BAPTISTE

A LA CAMPAGNE

COMMENT ON LA FETERA A ST-HERMAN LES ENFANTS DE LA PAROISSE RECEVONT LEURS PRIX AU VILLAGE.

(Corr. spéciale)

St-Herman, 6. — Il y a eu, mercredi soir, au village, une réunion intime de conseillers, de commissaires d'écoles et de quelques autres citoyens au sujet de la célébration de la St-Jean-Baptiste, à St-Herman, le 24 juin, par la distribution générale des prix au village.

C'est à dire que les élèves de toutes les écoles iront chercher au village les prix que leur décernera la commission scolaire.

MM. Primeau, inspecteur d'écoles et Arthur Sauvé, promoteur du projet, de Montréal, assistaient aussi à cette réunion. M. Sauvé a expliqué le projet de notre loi et de notre patriotisme.

Elle sera une leçon pour nos enfants. Il y aura messe d'abord, et sermon de circonstance par un prêtre, enfant de la paroisse; puis distribution de prix aux élèves de toutes les écoles, sur une estrade en plein air.

Il y aura aussi des discours de circonstance. Le soir, il y aura peut-être un bal solennel, puis feu d'artifice, discours, etc.

Les examens scolaires se feront les jours précédant le 24 juin.

Des prix spéciaux, médaille d'or, etc., seront accordés par des particuliers, aux élèves les plus méritants de chaque école. De son côté la commission scolaire se charge de décerner des prix aux élèves de toutes les écoles — comme d'habitude.

Ce sera donc une grande fête pour les enfants et pour leurs parents. Elle paroisse en bénéficiera. Cette fête n'exige pas de déboursés et est très facile, très simple à organiser.

Condoléances

A une assemblée des membres de l'Association Dramatique de Montréal sous la présidence de M. Jos. Chabou, M. Jos. Brazeau agissant comme secrétaire, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Proposé par J. Hubert

La Patrie

Correspondance Parlementaire

Ottawa, 5 mai 1904

Le projet amendé du Grand Tronc-Pacifique est arrivé à sa dernière étape, la troisième lecture.

Bien que la discussion ait été longue, je crois que nous pouvons nous attendre à une autre semaine de débats.

Les détails du marché conclu entre le gouvernement et la compagnie m'inquiètent peu. Mais l'ensemble de l'entreprise mérite l'attention la plus sérieuse.

Ceux des ministres qui comprennent la position géographique du Canada, on renonce à défendre l'aspect commercial du projet, ou plutôt son aspect au point de vue du charroriage des marchandises et des produits entre l'Ouest et l'Est. Ils le préconisent comme un facteur de colonisation.

Je voudrais bien que l'on me dise si la colonisation de notre province ne serait pas développée et stimulée d'une manière certaine, puissante, par la construction ou le prolongement de chemins de fer dans les régions connues, comme celles du Lac Saint-Jean, du lac Némouquin, de Labelle, etc.

Nous allons dépenser de \$10,000.00 à \$50,000.00 par mille pour bâtir un chemin de fer de 1900 milles de longueur, loin de toute civilisation, dans des contrées pratiquement inconnues — pour une bonne partie au moins.

Une dépense de \$12,000.00 à \$15,000.00 par mille, de \$10,000.00 par mille sur des chemins de fer de colonisation, ouvrirait dans cette province de beaux horizons. Supposons la construction immédiate de mille milles de voies ferrées dans les régions colonisables, connues de notre province. Quels grands résultats nous obtiendrions-nous pas ?

Des subsides de \$10,000.00 par mille assureraient ces résultats.

Il n'y a rien d'alarmant, de douteux dans cette politique.

Pourquoi laisser la proie pour l'ombre, le certain, le positif, l'indiscutable pour des théories, des phrases, des espérances, etc., etc. ?

Dix millions de piastres appliquées dans les régions du lac St-Jean, du Némouquin, du lac Témiscamie, de Labelle, de la contrée en arrière de Joliette, St-Jean de Matha, St-Michel des Saints ne produiraient-ils pas au point de vue de la colonisation des résultats plus vrais, plus rapides, que la dépense de quarante millions dans les parties inexploitées, inconnues de notre province, de l'autre côté de la hauteur des terres ?

Cette dépense de dix millions, cette construction de mille milles de chemins de fer pourraient être faites en deux ans ?

Ne serait-ce pas agir pratiquement que d'adopter une politique de ce genre ?

RUSSIE et JAPON

Comme nous l'avons souvent expliqué, la forteresse de Port-Arthur s'élève sur la pointe de la péninsule de Liao-Tung. Elle est bornée, si nous pouvons ainsi parler, en face par le golfe de Petchouli, du côté droit par la baie de Corée et du côté gauche par le golfe de Liao-Tung.

Port-Arthur est relié au chemin de fer Transibérien par un embranchement qui va tout droit à Harbin, 500 milles de distance.

Les Japonais, après avoir rendu impuissante la flotte russe et l'avoir pratiquement enfermée dans la rade de Port-Arthur, sont libres de faire des débarquements de troupes des deux côtés de la péninsule par la baie de Corée et par le golfe de Liao-Tung.

Au fond du golfe de Liao-Tung est Niu-Chang.

Cette dernière place est reliée à Port-Arthur par un embranchement de chemin de fer, et à Harbin par la ligne principale.

Les dernières dépêches annoncent que les Japonais ont commencé à débarquer des troupes sur la péninsule afin d'isoler Port-Arthur.

En même temps, leur flotte se prépare à attaquer vigoureusement la forteresse.

Les Russes ont résolu d'abandonner Dalny, un port et une ville bâtis par eux à environ vingt milles de Port-Arthur, dans la Baie de Corée.

En fait, Dalny est la ville commerciale, pendant que Port-Arthur est la forteresse.

Il semble donc hors de tout doute que d'ici à quelques 24 heures, Port-Arthur sera isolé, que les communications par chemin de fer seront coupées, et que les forces japonaises l'encercleront sur terre, pendant que la flotte du Mikado en fera le bombardement par mer.

Combien de temps Port-Arthur résistera-t-il en mesure de résister aux attaques combinées de terre et de mer des Japonais ?

Cela dépend des forces dont le général Kuropatkin est en mesure de disposer pour faire face à l'envahissement de la péninsule de Liao-Tung par les Japonais.

Que nos lecteurs se souviennent que cet envahissement se fait en ce moment même par la rivière Yalu, sur les bords de laquelle les Japonais ont remporté ces jours derniers des avantages importants.

L'envahissement se fera aussi par Niu-Chang dont les Japonais essaieront à s'emparer.

A environ 100 milles de Niu-Chang est situé le camp fortifié de Muckden, qui est la première ligne de défense, sérieuse du général Kuropatkin.

La partie de la péninsule de Liao-Tung entre Muckden et Port-Arthur sera d'ici à quelques semaines, selon nous, le champ le plus important des opérations.

Il ne serait pas étonnant que Port-Arthur tombât.

Le vice-roi Alexéïeff et le grand duc Boris ont laissé hier la place.

Les dépêches disent que le vice-roi est allé rejoindre le général Kuropatkin pour se concerter avec lui.

La vérité est que le vice-roi ne pouvait séjourner plus longtemps à Port-Arthur sans courir le risque d'y être enfermé.

Qu'adviendra-t-il de la flotte russe, encore puissante, qui est enfermée dans la rade de Port-Arthur ?

Elle ne se rendra pas.

Nous ne serions pas surpris d'apprendre l'un de ces jours que les Russes ont fait sauter leurs navires de guerre plutôt que de les livrer aux Japonais.

Les Russes brûleront la ville de Moscou en 1912 plutôt que de quitter Napoléon I et camper avec ses armées.

Il brûleront bien, si cela devient nécessaire, Port-Arthur et ils feront bien sauter aussi leur flotte — sauf à reconstruire plus tard.

Cette guerre fustige ne faut que commencer. Les Russes n'y étaient pas préparés. Ils ne voulaient pas un conflit. Le Japon se sachant plus prêt, est entré en lice.

Il remporte les premiers avantages.

La Russie triomphera finalement. Elle accumulera, lentement peut-être à cause des distances, mais elle accumulera toute de même une armée d'un million d'hommes, si cela est nécessaire, en Mandchourie.

Le conflit peut durer un an, deux ans.

La Russie est l'Empire le plus puissant du monde. Sa population est de 150 millions d'âmes.

On peut se rendre à pied de Moscou à Vladivostok. C'est-à-dire que la Russie est l'unité la plus formidable qui existe sous le contrôle du même gouvernement et sur un territoire non interrompu.

Un petit navire de commerce russe a accompli un exploit qui mérite d'être cité.

Au début de la guerre, ce navire — le Betty — voguait paisiblement dans la mer du Japon, lorsqu'il fut arrêté par un croiseur japonais qui le déclara de longue prise, installa à son bord deux officiers et six hommes et le força à le suivre vers le port le plus prochain.

En cours de route s'éleva un brouillard intense. C'était le moment qu'attendait, avec l'impatience qu'on peut imaginer, le capitaine du Betty.

Aussitôt, il rassemble ses hommes, fait appel à leur patriotisme et à leur courage et les conjure de ne pas laisser

L'ART CANADIEN A SAINT-LOUIS

Liste complète des exposants dans la section de peinture

L'art canadien sera dignement représenté à l'exposition de Saint-Louis, si l'on en juge par la liste que nous donnons ci-après. Seuls les salons anglais et canadiens étaient prêts le jour de l'inauguration.

La collection canadienne comprend en viron cent-vingt tableaux et occupe quatre grandes salles dans une aile du palais des Beaux-Arts. Dans cette même aile sont les salons de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre.

L'exposition canadienne est un choix des œuvres qui composaient le dernier salon de l'Académie Royale Canadienne, en mars, à la galerie des Arts. Les noms sont livrés pour la première fois au public.

Voici la liste, par ordre alphabétique :

Atkinson, W. E., Toronto.—Eté de la Saint-Martin, Sous-bois.

Beatty, G. W., Toronto.—Clair de lune.

Beau, Henri, Montréal.—Portrait du Dr Villeneuve, Mère et enfant.

Bell-Smith, F. M., Toronto.—Mélodie Perdue, la Rivière Fraser.

Byrmer, W., Montréal.—Cloud Shy, défilé, Clair de lune en Septembre, Vaux à l'abreuvoir, Soir.

Carlyle, Florence, Woodstock, Ont.—La Dispute.

Challenger, Fred S., Toronto.—La Laitière.

Clapp, W. H., Montréal.—Pommiers.

Coburn, F. S., Québec et Anvers.—Foyer Flamand, "Cow Kettle".

Cruckshank, W., Toronto.—Cantoniers.

Cullen, Maurice, Montréal.—L'Anse au Foulon et Québec vue de Lévis, Rivière en Mars la Vallée de la Saint-Charles.

Dymond, Edmond, Montréal.—Portraits de M. C. E. L. Porteous, du professeur P. L. Laffeur.

Ford, Harriett, Toronto.—Santa Maria, Paysan Breton.

Forster, J. W. L., Toronto.—Portrait du révérend G. M. Miligan.

Franchère, J. C., Montréal.—Habitants canadiens.

Gagnon, Clarence A., Montréal.—Bouillabaisse, Tisseurs de Catalognes, la Vieille Grange.

Gill, Charles, Montréal.—Portrait.

Graham, J. L., Ontario.—L'Éclaircie, la Charette.

Grier, E. W., Toronto.—Portraits de M. E. F. R. Johnson, du révérend Clark, de Mme Eber Ward.

Hagarty, Clara E., Toronto.—Jour de Blanchissage.

Hammond, J., Sackville, N.B.—Coucher du Soleil dans le port de Saint-Jean, Été au Nouveau Brunswick, Bateau de pêcheurs, la Baie de Fundy, Clair de lune, Matin brumeux.

Harris, H., Montréal.—Portraits de la comtesse de Minto, du Dr William Osler.

Hillyard, C. L., Toronto.—"Morning Glory".

Hope, A., Montréal.—Eté, Clair de lune.

Imes, J., Toronto.—"When Ways are Short".

Knowles, F. McG., Toronto.—"Land in the Catch".

Lomer, Lorna, Montréal.—Tête de Vieillard.

Miller, E. C., Toronto.—Vieillard, étude.

Morris, Emory, Toronto.—Cap Tourmente, paysage de Québec, les Laurentides.

Munty, Laura, Toronto.—"The Little Scythe".

Nelson, Marion H., St-Catharines, Ont.—Le Forgeron.

Pemberton, Sophie, Victoria, C. A.—Livre ouvert.

Patterson, A. D., Toronto.—Ma Mère "String of Beads", "The Bookworm".

Reid, U. A., Toronto.—Musique, "The Thought of Life", "A New Day".

Reid, Mary H., Toronto.—Matin de Chasse, Crépouille d'hiver, Matin d'automne.

Saint-Charles, J., Montréal.—Hiver, quai de la gare, Femme drapée, Un regard au dehors, Portrait du juge Champagne.

Sherwood, W. A., Toronto.—Boucheur canadien, Mlle Patterson.

Sour, G. E., Toronto.—"Blue Devils", Staples, S. S., Toronto.—Le crépuscule de la Vie.

St. John, F., Londres, Angleterre.—"Old Winter", "The Floodgate".

Watson, Homer, Doon, Ont.—"The Logger", "The Floodgate".

Watts, J. W., Ottawa.—Après-midi d'automne.

Williamson, E. C., Toronto.—Klaasje "Toil and Trouble", le Vieux garçon, Paysan normand, Vieillard en habit bleu.

AQUARELLES, ETC.

Bell-Smith, F. M.—Après-midi d'hiver le Luxembourg, Vieille Rue, Coventry, dans le Parc.

Bridgen, E. L., Toronto.—Coucher de Soleil, Vaches, Arrière, "The Heart of the Valley", "Winding Stream".

Byrmer, W.—Ombrages frais.

Chavignaud, G., Montréal.—Le Soir, Pont, Clair de lune.

Coburn, F. S.—Le Pot au feu.

Gagen, R. F., Toronto.—Port à l'obscurité, Grand matin, Le Soir.

Halen, Gustav, Toronto.—Frise décorative.

Jefferys, C. W., Toronto.—Bois de Pins.

Mainly, C. M., Toronto.—Gold of Eventide.

Matthews, M., Toronto.—Notre Camp.

Martin, F. M., Toronto.—Près de Sudbury.

Munty, Laura.—Ange de "The Reaper and the Flowers", Mère et enfant, Le Rêve, un Sylphe.

Patterson, E. L., Toronto.—Pompier, Smith, William, St-Thomas, Ont.—Matin brumeux en mer, Clair de lune en mer.

Staples, O. P., Toronto.—La première neige, pastel.

Tully, S. S., Toronto.—Portrait de Mme Hayter Reed, pastel.

Wrench, M. E., Toronto.—Miniatures.

INGENIOIE A EAST ANGUS

Une maison et une grange sont la proie des flammes

Sherbrooke, 6.—Une maison et la grange de M. Napoléon Valère, d'East Angus, ont été ravées par un incendie mercredi, après-midi.

Le feu fut découvert peu après midi, mais en dépit de tous les efforts faits par les écrivains de la région, les deux constructions furent consumées de fond en comble.

NEWCHWANG

Dont les Japonais tenteraient de s'emparer

Au point de vue topographique, Newchwang, à l'aspect d'un vaste quadrilatère, sa population est d'environ 200,000 habitants. Bordée au nord par le Liao, à l'est par les plaines de Mandchourie, toute l'attention, au point de vue stratégique, se porte, au sud et au sud-est. A cet endroit, la côte est naturellement protégée par une profondeur de fonds vases s'étendant en avant de plusieurs milles, du même temps que par un fort muni de grosse artillerie à longue portée. Une canonnière peut incommensurablement descendre le fleuve jusqu'à son embouchure et remonter le rôle d'obstacle. En outre, une artillerie de campagne, attelée de chevaux excellents et vigoureux, parvient à se déplacer et se mettre en batterie avec une rapidité de mouvements extraordinaires. Des batteries volantes peuvent se placer sur les bords de la rivière et surgir de tous côtés, rendant, pour ainsi dire, tout débarquement impossible.

De même, le nombre des troupes est imposant. Sans pouvoir en déterminer le nombre exact, sur lequel on garde le plus grand secret, il semble qu'il soit possible de l'évaluer à environ 20,000 hommes.

Une personnalité russe, dont la compétence et le jugement font foi en pareille matière, a donné son avis sur la possibilité d'une attaque, sur ses chances de réussite, ses conséquences. Voici ce que cette personne a dit :

—Le fait d'une attaque envisagée à un autre point de vue qu'une simple démonstration navale, dans le but de détourner l'attention de l'objectif principal, me paraît une chose improbable, sinon impossible. Les fonds vases qui s'étendent fort loin en avant de Newchwang, rendent en effet impraticable toute tentative de débarquement.

—Or, mettons les choses au pire ; admettons que quelques coups ennemis, heureusement lancés, aient réduit le fort au silence ; des canonnières ou, contre-torpilleurs seuls seraient capables, grâce à leur faible tirant d'eau, de remonter l'embouchure du fleuve. Mais ici notre artillerie volante jouerait son rôle ; des batteries improvisées, invisibles, dissimulées de ci de là, le long de la rive, auraient rapidement fait de quelques navires assez imprudents pour s'engager dans une semblable impasse.

—Si enfin, par hypothèse, l'armée japonaise parvenait à s'emparer de ce point, il faudrait, pour que sa victoire fût complète, y ajouter la prise de Raid Tchang et de An Chan Tchiao, villes situées à environ 50 et 100 kilomètres au sud-est de Newchwang, de façon à la rendre maîtresse de toute la vallée, d'éviter de s'isoler et, par conséquent, de s'exposer sur ce seul point.

Continuant son effort, son but serait alors de s'emparer de Liao (Thai Su-Ho), sur le chemin de fer de Newchwang, à Karbin, par Muden, il est en somme la clé de la chaîne de montagnes de Thien-Shan par la passe de Muden-Ling.

—Les victoires lui permettraient bien de venir prendre l'armée russe du Yalu ; à revers, mais alors ne se trouverait-elle pas éliminée dans une semblable position, sinon bien plus mauvaise vis-à-vis de nos armées, menacée par un nombre de troupes quatre ou cinq fois supérieur ?

—Ce serait, en outre, forcer un corps d'armée à opérer isolément, sans espoir possible de faire sa jonction avec le corps principal, et nos ennemis ne disposent pas d'un nombre d'hommes suffisant pour se risquer dans une semblable entreprise.

—Voilà pourquoi, bien que ce soit une conception qui doive certainement plaire à l'esprit aventureux de nos adversaires, une attaque en règle sur Newchwang me paraît, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, une chose absolument irréalisable.

DANS LE PORT

Aujourd'hui, tout est assez tranquille dans le port.

Le chargement de l'"Ionian", de la ligne Allan, a été terminé cet après-midi. Le navire partira pour Québec, demain matin, sous la conduite du pilote Laurent Gauthier.

Les steamers "St. Albans" et "Britannia", de la ligne White Diamond, ont quitté notre port, ce matin, en route pour Sydney, C.B.

Les pilotes Bédelle et Alexis Bernault les conduiront jusqu'à la vieille capitale.

Les navires "Iona", de la ligne Thomson, avec un cargo-canon général de Londres, "Theodore", de Sydney, "Noordhavet", et "Eridon Nansen" arrivent cet après-midi à Montréal.

Tous ces steamers ont jeté l'ancre, hier soir, à l'entrée du lac St-Pierre.

Les quatuor-vingts phares, aux Grondines, ont été allumés hier soir.

Les travaux de réparation de l'U. P. Roucher ont été terminés hier soir, et le navire a été remis en marche.

Gaspé, 6.—Le steamer "Amiral", capitaine Annett, est arrivé à Douglas-town hier soir et est continué à Dalhousie.

Le port de Gaspé n'est pas encore libre de glace.

SCANDALE ITALIEN

UN EX-MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ACCUSE DE CONCUSSION ET DE FAUX.

Rome, 6.—Il y a eu une grande sensation à la Chambre des députés aujourd'hui, à la conclusion de l'enquête parlementaire sur l'administration de M. Nasi, ex-ministre de l'Instruction publique.

L'enquête a prouvé que M. Nasi avait été coupable de détournements de fonds sur une grande échelle, de faux en écritures, de destruction de preuves et de péculat continu.

Les cours de justice ont demandé à la Chambre qu'il leur soit permis de procéder contre M. Nasi et de l'arrêter, mais, en vertu des règles de la Chambre, la discussion sur cette requête a été ajournée à samedi.

En attendant, la nouvelle annonçant que M. Nasi avait été déclaré coupable des faits dont on l'accusait, s'est répandue et l'ex-ministre, croyant que tout était perdu, a pris la fuite.

M. Nasi était un politicien très influent et on pensait qu'il était destiné à devenir premier ministre.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

A FALL RIVER MASS

Fall River 4.—La société Saint-Jean-Baptiste du village Flint a tenu sa réunion mensuelle mardi soir et a fait l'installation de ses officiers. Les officiers installés étaient : MM. Jos. Vandal, Aimé Cimon et Wenceslas Roy. Les officiers installés :

Président, Georges T. Desjardis, vice-président, Hubert Thériault, secrétaire, Hilaire Richard, adjoint Pierre R. Poirier, trésorier, N. J. Buda, percepteur, Jos. Marchand, adjoint, Joseph Vézina, comptable, Arthur Fournier, médecin, docteur J. A. Barré. La société a décidé de prendre part à la grande parade de dimanche, en l'honneur de Mgr. Stang, et a voté sa quote-part des frais de musique. Il y a eu discours par les officiers installés et les nouveaux officiers.

—Les tisserands de la fabrique Bourne ont refusé les conditions offertes par la compagnie et la grève se continue. On ignore complètement à l'heure actuelle, quand finira cette grève qui cause des dommages incalculables. Les places des grévistes, qui sont des Canadiens, pour la plupart, se prennent par des Portugais et autres.

La Ligue de la Nouvelle-Angleterre des Pompiers Vétérans a voté de tenir son "muster" annuel à Fall River le 21 août. Le "muster" sera au programme de la deuxième journée de la centenaire de la ville de Fall River. La ville de Portsmouth, N.H., a fait une lutte très chaude pour obtenir le "muster" mais elle a été battue par une ville voisine.

—Le nouveau club Frontenac, formé des clubs Frontenac et Rocham, a tenu son assemblée mardi soir et a adopté de nouveaux règlements. L'assemblée a eu lieu dans la nouvelle salle, angle des rues Cherry et Davis.

—Les "slasher tenders" des fabriques Granite se sont mis en grève ce matin pour protester contre la manière dont un membre de l'union a été traité par la compagnie. Les grévistes sont au nombre de neuf et sont appuyés par l'union.

—Le Cercle Montpeller a fait cadeau de \$200 à son directeur dramatique, M. Arthur Talbot.

A NATICK R. I.

Le 29 avril avait lieu l'Assemblée des Artisans Canadiens-Français, réunis à Natick, au Massachusetts. Cette assemblée a eu un grand nombre de visiteurs étrangers assistaient M. Janvier Beaupré, président de la succursale de Providence, assisté du Dr Paul Denis, médecin de la succursale de Arctic, ont procédé à l'installation des nouveaux membres suivants :

Stanislas Poirier, Jos. Langbert, François Gauthier, Omer Frodon, le vangeliste Salois, Chas. Richotte, U. d'Église, Gervais, Moise Varville, Albéric Boivert, Moïse Plante, George Boucher, Alex. Hébert, Alf. Lemieux, Jos. Laplante, 14 nouveaux membres, aux 22 adhérents à l'assemblée du 4 avril, total, 36.

Après l'installation, plusieurs discours ont été prononcés par MM. Janvier Beaupré, Camille Ross, de Providence ; Dr Paul Denis, de Arctic ; Aimé Nault, Edw. Cloutier, E. J. Thomas, etc. Tous déclaraient que les Artisans font beaucoup de progrès.

M. Alf. Lebeau, Adel Veilleux, Jos. Boucher et Jos. Lebeau, ont servi des rafraîchissements.

Sur motion adoptée unanimement, M. E. J. Thomas a été élu délégué à la grande convention de M. Nault, à été nommé substitut à la convention des Artisans du Canada, ainsi que ceux des Etats-Unis. Cette convention réunira plus de 100 délégués.

M. le Dr Paul Denis, de Arctic, a offert \$2.00 à celui des membres qui présentera le plus de membres durant le mois de mai.

Deux élections ont eu lieu : M. Janvier Beaupré a été élu député du conseil exécutif, et le Dr Paul Denis a été élu médecin de la succursale.

CONDOLEANCES

Proposé par Hormidas Blais, secondé par Alf. Lebeau, que les membres de la succursale No. 88, des Artisans Canadiens-Français de Natick, ont appris avec une vive douleur, la mort prématurée de l'épouse bien-aimée de leur confrère, M. Alf. Blais. Les membres ont offert leurs plus sincères condoléances à sa veuve et à sa famille.

Proposé par Aimé Nault et secondé par Jos. Langbert, qu'une copie de ces présentes résolutions soit envoyée aux journaux et à notre confrère.

—M. et Mme Dostibé Blais sont de retour de Warren, R.I., où ils ont assisté aux funérailles de leur fils, M. et Mme Aimé Nault.

A PHENIX R. I.

—Le Rév. Edw. F. Carrigan, curé de plus de 15 ans de la paroisse de Phoenix, a été transféré par Mgr l'évêque de Providence, à une nouvelle paroisse, à Pawtucket, R.I.

Il fut ordonné prêtre au Canada, en 18

W.H.Scroggie

CEtte MARQUE N'ONT PAS D'EQUiV

Les CHEMISES de TOOKE en 1904

Les Chemises de Tooke en 1904 seront les meilleures Chemises au Canada. Elles ont été les meilleures en 1903 et nous ont valu beaucoup de nouveaux clients. Si vous regardez en arrière, en ce qui concerne la fabrication des chemises, vous verrez que durant trente ans les Chemises de Tooke n'ont occupé qu'une seule place — LE PREMIER RANG.

LES CHEMISES DE TOOKE S'AJUSTENT BIEN, LES CHEMISES DE TOOKE DURENT LONGTEMPS.
3 MAGASINS:

R. J. TOOKE,

1553 Ste Catherine Est
177 Rue St-Jacques.
2387 Rue Ste Catherine Ouest.

TEMPERATURE

Les chiffres de la température pour sont fournis par la Optical & Engineer's Supply Co., 1628 rue Notre-Dame.

Toronto, 6. — Aujourd'hui clair, vents modérés, beau et chaud.
Demain, beau et chaud.
Aujourd'hui Maximum..... 64
Minimum..... 56
Aujourd'hui Minimum..... 50
Même date l'an dernier..... 45

NOTES DE TEMPERATURE

Quelques avertissements dans le Saskatchewan, Manitoba et les districts du Lac Supérieur, partout ailleurs la température se maintient très belle.

LE CAUCUS MINISTERIEL

FINIT PAR ACCEPTER LA LOI DE COLONISATION DE M. PARENT

(Dépêche spéciale)
Québec, 6. — Le caucus ministériel, réuni à une heure et demie, hier, a repris séance à neuf heures et demie, hier soir, et ne s'est ajourné qu'à deux heures et demie. On dit que la loi de colonisation a été définitivement adoptée et qu'elle sera distribuée à la chambre cet après-midi.

LE SUBURBAN TRAMWAY & POWER CO

UNE VICTOIRE POUR LE "CHATEAUGUAY & NORTHERN"

(Dépêche spéciale)
Québec, 6. — Après deux heures d'un très vif débat, le comité des chemins de fer a amendé, ce midi, le bill de la Suburban Tramway and Power Co, en relevant à la nouvelle compagnie le droit d'entrer dans les paroisses de la langue-Pointe et de la Pointe aux Érables, l'amendement proposé par le Dr. Bissoneau a été adopté par une vote de quinze contre douze, à huis-clos. C'est la victoire du Chateauguay et Northern, qui était représenté par MM. J. N. Greenshields et Cardinal.

Au Césu

Demain, à 8 heures, a.m., réunion dans la chapelle du collège des jeunes gens de la Ligue du Sacré-Cœur. C'est la dernière réunion de l'année, et chaque membre est invité d'une façon spéciale à y assister.

Les voleurs travaillent

Les cambrioleurs ont pénétré la nuit dernière dans l'habitation de MM. O'Leary & Co, 718, de la rue Craig, en enfonçant la porte de derrière.
Une fois dans la place ils ont fait sauter le tiroir-caisse, et ils ont pris pour un dollar de timbres, puis ils se sont emparés pour environ deux cents dollars d'or.
La police a été avertie, ce matin, et a ouvert une enquête.

LA CANADIAN LIGHT AND POWER CO

Obtient des privilèges considérables

(Dépêche spéciale)
Québec, 6. Le bill de la Canadian Light and Power Co, a été adopté ce matin par le comité des bills privés, en dépit de l'opposition des avocats de la Montreal Light, Heat and Power Co. Le bill donne droit à la compagnie de fabriquer du gaz et de l'électricité dans la cité de Montréal et dans les comtés de Laval, Jacques-Cartier, Hochelaga, Laprairie, Châteauguay, Beauharnois, Veillonville, Soulanges, Deux-Montagnes, et Argenteuil. Elle n'est obligée, pour entrer dans les municipalités, que de leur donner un avis préalable l'un mois. Elle a pratiquement le droit de porter son capital au chiffre qu'il lui plaira.

La minorité se composait de MM. Rainville, Ferguson et Maurice Perrault. Les propriétaires du bill sont MM. Frederick John Shaw, Frank Howard Wilson, Albert Francis Dufresne, F. W. Nelson et D. K. Goodfellow.

La charte de la nouvelle compagnie a été calquée sur celle de la Light, Heat and Power Co.

Le pouvoir manqué

La circulation des tramways du Terminal s'est trouvée interrompue cet après-midi, de une heure et demie à deux heures, à cause du manque de pouvoir.

On croit que les deux fils qui transportent la force électrique, entre les usines de Shawinigan et Maisonneuve, ont été coupés, et qu'un accident est arrivé à la dynamo de Shawinigan.

BRETELLES
MARQUE DE
COMMERCE
GARANTIES.

L'affaire du Crédit

Les créanciers de la Cie de Crédit du Canada produisent leurs réclamations

DECLARATIONS SENSATIONNELLES EN COUR

L'examen des affaires de la Compagnie de Crédit du Canada se continue, par le liquidateur provisoire M. Bédard et son associé M. Chabouff.
Aux renseignements donnés hier sur l'état de la compagnie il n'y a rien à ajouter aujourd'hui.
A l'heure, qu'il est pris de quatre cents créanciers ont déposé leurs réclamations assorties. Elles sont pour la plupart pour des montants variant entre 50, 60 et 100 piastres.

Cet empressement des créanciers à faire leurs réclamations, dès maintenant, bien qu'il liquidateur, n'a rien de naturel, il lui facilite l'œuvre longue et semée de difficultés de débrouiller au plus tôt les affaires de la compagnie.

Le livre contenant la liste des actionnaires et le livre des minutes des assemblées du bureau de direction, ont été retrouvés hier soir.

BERNARD vs LEPROHON

Cet avant-midi, en cour Supérieure, chambre No 21, devant Son Honneur le juge Doherty, président le tribunal, sont venues les deux causes de M. Lucien Bernard, pharmacien, contre Martial Leprohon, sur lesquelles étaient greffés deux brefs de capias.

La première action est basée sur un billet de \$82.00, un bon de \$6.75, et un compte de marchandises dérivées, au montant de \$83.00, soit un total de \$95.75 y compris les intérêts.
La seconde action est basée sur deux autres billets, l'un de \$57.87 et l'autre de \$204.00.

Pour les deux actions les billets avaient été émis par le demandeur pour l'accomplissement de Martial Leprohon. M. Bernard a payé les billets et n'a rien reçu en retour.

Le défendeur ne répondant pas à l'appel de son nom, M. Chabouff, de la société légale Beaudry et Lamarche, se déclare prêt à faire la preuve des allégations contenues dans les affidavits accompagnant les capias.

Incidentement il fait la remarque qu'il est en mesure de prouver que Martial Leprohon est l'auteur de

LA PLUS GRANDE ESCROQUERIE
qui se soit encore commise au Canada, qu'il a fait affaire avec, sous le nom de "Compagnie de Crédit du Canada", au moins pendant un an, sans bureau de direction, sans livre des minutes, sans livre de caisse, reculant l'argent des clients qu'il exploitait. Le livre de caisse ne daterait que du mois de février dernier.

Pour faire cette preuve M. Beaudry avait assigné M. E. N. Pélissier, liquidateur provisoire, Miles Bertha et Alice Beaudry, employées de la compagnie, et MM. Chabouff, W. Leclercq et Lorrain.

Le tribunal a déclaré que cette preuve n'était pas nécessaire dans les circonstances, aucune requête existant à l'encontre du maintien des capias.

Jugement sera rendu par le juge Doherty, sur les conclusions des deux actions prises par M. Bernard, et les deux capias seront maintenus.

CAUTIONNEMENT FORFAIT

M. Bernard sera remboursé des sommes avancées à Martial Leprohon, et les frais seront payés à moins les cautionnements de \$1,500, déposés au bureau de direction par M. Bourget.

Martial Leprohon ayant quitté le pays ce cautionnement sera nécessairement forfait.

L'EMPRUNT JAPONAIS

Les rapports de l'Union Pacifique et du Southern Pacific qui ont été très favorables, comparés à ceux des autres compagnies, ont été une excellente impression.

Le fait que l'Union a augmenté ses recettes nettes malgré une diminution des recettes brutes, malgré l'économie qui est observée dans l'exploitation, c'est le résultat de la sage politique de dépenses les surplus en améliorations permanentes. Ces rapports sont aussi un signe de la prospérité des lignes du Sud.

NAVIRE EN PANNE

(Spéciale à la "Patrie")
Le Saint-Paul, 6. — Temps nuageux, vents forts du Nord-Ouest. La glace descend de toute part vers le sud.

Le vapeur norvégien "Norfolk", parti depuis dix-neuf jours de Preston pour Chicoutimi, est ici, avec trois palettes de son hélice brisées.

Il essaie d'arriver à Sydney.

EQUIPAGE en QUARANTAINE
Un cas de petite vérole
(Dépêche spéciale)
Québec, 6. On a constaté un cas de petite vérole, parmi les ouvriers employés à bord du "Salacia". L'équipage est en quarantaine à la grosse Ile.

Le "Salacia" a été retenu dans le golfe plusieurs jours, par les glaces. On va le faire remonter et remplacer son équipage de manière à ce qu'il puisse se remettre en route pour Montréal.

MÉMORABLES OBSEQUES

Tout le district de Joliette auprès de la dépouille mortelle du R. P. Beaudry, C. S. V., supérieur du collège Joliette.

(Dépêche spéciale)
Joliette, 6. — Cette avant-midi ont eu lieu les funérailles du Rev. P. Beaudry, C.S.V., le regretté supérieur du collège Joliette. Jamais notre ville n'a été témoin d'une cérémonie aussi imposante et aussi impressionnante.

Le défunt, qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.

Le disparu épuisé par les marches et presque mort de faim se serait couché pour se reposer et son extrême faiblesse l'a empêché de se relever. Le comble après avoir pris connaissance des faits a disposé du cas sans convoquer de jury.

Narcisse Racette est mort d'inanition et de froid.

Le cadavre du vieillard que l'on a trouvé hier matin, dans le bois de Dixon, de la Petite Côte Saint-Michel, a été identifié à la Morgue pour être celui de M. Narcisse Racette, ancien entrepreneur de cette ville.

M. Racette qui était âgé de 65 ans, était disparu de la résidence de son genre, le 9 avril dernier. Il ne jouissait pas entièrement de ses facultés mentales et ne demandait qu'à retourner à son village natal.

Deux jours après sa disparition, il frappa à la porte d'une ferme de la côte Saint-Michel en demandant à apaiser sa faim.

Deux femmes qui se trouvaient à cette maison, se mirent à ouvrir craignant avoir affaire à l'évadé Filia-trait.

Plus tard, on l'aperçut qui cherchait à traverser un ruisseau sur une planche et on le vit aussi tomber à l'eau. C'est ce qui explique pourquoi on l'a retrouvé sans habits; ils lui auraient enlevés pour le faire sécher.